

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre  
En exercice : 15 le 9 septembre à 20 heures 30,  
Présents : 12 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE  
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Convocation du 4 septembre 2024 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe  
Mmes : AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, POUPOT Mary

Secrétaire : POUPOT Mary

Absentes excusées : SEMENE Marie-Ange procuration à ANDRÉ Christian  
PLACHOT Geneviève procuration à IMART Thierry

Absent non excusé : COULON Florian

**Objet : SDEHG : Géoréférencement lotissement Beausoleil 2 rue d'Isatis**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 28/03/2024 concernant le **Géoréférencement lotissement Beausoleil 2 Rue Isatis - référence : 2 BU 559**, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Réalisation d'une prestation de géo-référencement et vérification des appareillages et raccordement pied de mât.
- Intégration des candélabres et du réseau dans le SIG.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	196 €
<input type="checkbox"/>	<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>1 056 €</b>
	Total	1 252 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

AR CONTROLE DE LEGALITE : 031-213100035-20240916-DEL2024\_48-DE  
en date du 16/09/2024 ; REFERENCE ACTE : DEL2024\_48

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :  
la publication le 9 septembre 2024  
Et de la réception en Préfecture le 16/09/2024  
Le Maire,

Christian  
ANDRÉ

Signature  
numérique de  
Christian ANDRÉ  
Date : 2024.09.16  
15:25:35 +02'00'

